

Bulletin d'acceptation et récépissé du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle

- Vous devez remettre le récépissé du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle (volet 2) dûment rempli à votre employeur dès réception des documents d'information.
- Que vous acceptiez ou que vous refusiez la proposition de contrat de sécurisation professionnelle, remettez à votre employeur le bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle dûment signé (volet 1) avant l'expiration du délai de réflexion.
- En cas d'acceptation du CSP, vous devez en outre remplir le volet 3 du présent document
- En cas d'acceptation du CSP, fournir la copie de votre pièce d'identité ou du titre en tenant lieu (titre de séjour ...)

À remplir par le salarié et à compléter par l'employeur qui le transmettra au Pôle emploi

VOLET 1

Bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e),

Nom du salarié FRANÇOIS-LUBIN

Prénom(s) du salarié Yvan

NIR 1614091241473 89
déclare, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le document qui m'a été remis, accepter le contrat de sécurisation professionnelle et souhaite recevoir une demande d'allocation de sécurisation professionnelle.

Date de remise au salarié du document "information pour le salarié", accompagné de cette fiche

Date de fin du délai de réflexion, **21 jours*** après la remise des documents **

(ex : remise du document le 1^{er} septembre - Fin du délai de réflexion : le 22 septembre)

Je refuse le contrat de sécurisation professionnelle***.

Date et signature du salarié :

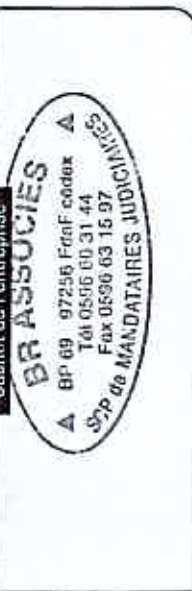
A Vauchin le 22/09/2024

Signature du salarié

(Signature)

N° SIRET de l'entreprise : _____

Cachet de l'entreprise



- * Le délai de 21 jours court à compter du lendemain de la remise des documents. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.
- ** Pour les salarié(e)s en congé de maternité, ce document peut être remis au plus tard au lendemain de la fin du congé de maternité légal.
- *** En cas de refus, merci d'adresser le présent bulletin à Pôle emploi.

Calcul ICCP

SOMMAIRE ICCP LISTE

Methode du maintien de salaire

dernier salaire brut et accessoires *(nbre jours CP/26)

dernier salaire brut et accessoires

nombre de jours de Cp pris

du 07/08/2024 au 11/12/2024

2 296,94 €
6,5

30% Prime
de
vacance
746,51 €

Calcul ICCP au maintien de salaire

574,24 €

Méthode au 1/10*

Somme des rémunération brute sur période de référence * 1/10 *(nombre jour cp/30)

somme des remunerations brute

Nombre de jours de CP pris

7 563,57 € attention les 12 derniers mois si présent toute l'année
6,5

30% Prime
de
vacance

Calcul ICCP au 1/10*

756,36 € divisé sur 30 si le salarié présent toute l'année...
sinon le nombre réel acquis

983,26 € -294,98
688,28 €

	NBR DE JOURS OUVRABLE MOYEN	NBR DE JOURS D'ABSENC E	NBR DE JOURS OUVRABLE TRAVAILLE		NBR DE CONGÉS ACQUIS	Arrondie
MARS	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
AVRIL	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
MAI	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
JUIN	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
JUILLET	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
AOUT	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
SEPTEMBRE	26	0,6	25,4	0,98	2,5	2,45
OCTOBRE	26	2,0	24,0	0,92	2,5	2,31
NOVEMBRE	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00
DECEMBRE	26	14,0	12,0	0,46	2,5	1,15
TOTAL	234,0	172,6	61,4	2,4	22,5	5,9

6,5

Calcul ICCP

SOMMAIRE ICCP LISTE

Methode du maintien de salaire
dernier salaire brut et accessoires *(nbre jours CP/26)
dernier salaire brut et accessoires
nombre de jours de Cp pris

1 962,72 €
20,5

30% Prime
de vacance
2 011,79 €

Calcul ICCP au maintien de salaire

1 547,53 €

Méthode au 1/10*

Somme des rémunération brute sur période de référence * 1/10 *(nombre jour cp/30)

somme des remunerations brute
Nombre de jours de CP pris

21 880,46 € attention les 12 derniers mois si présent toute l'année
20,5

30% Prime
de vacance
656,41

Calcul ICCP au 1/10*

2 188,05 € divisé sur 30 si le salarié présent toute l'année...
sinon le nombre réel acquis

2 844,46 €

	NBR DE JOURS OUVRABLE MOYEN	NBR DE JOURS D'ABSENCE	NBR DE JOURS OUVRABLE TRAVAILLE			NBR DE CONGES ACQUIS	Arrondie	Nbre de jours AM	80% montant rétabli AM
MARS	26	0,0	26,0	1,00	0	0,00	0,0		
AVRIL	26	4,6	21,4	0,82	2,5	2,06	2,00		
MAI	26	4,6	21,4	0,82	2,5	2,06	2,00		
JUIN	26	0,0	26,0	1,00	2,5	2,50	2,5		
JUILLET	26	1,2	24,8	0,95	2,5	2,38	2,5		
AOUT	26	0,6	25,4	0,98	2,5	2,45	2,5		
SEPTEMBRE	26	2,1	23,9	0,92	2,5	2,29	2,5		
OCTOBRE	26	3,0	23,0	0,88	2,5	2,21	2,5	28	356,4
NOVEMBRE	26	0,0	26,0	1,00	2,5	2,50	2,0	152	1934,7
DECEMBRE	26	8,0	18,0	0,69	2,5	1,73	2,0	84	1248,0
TOTAL	234,0	24,1	209,9	8,1	22,5	20,2	20,5		3539,0

28 MAL
152 MAL
84 MAL

Embauche : 15/04/2024

Cumul des 12 DERNIERS MOIS précédant la notification

Du 15/04/2024 au 30/11/2024

18 341,44 €

NOM : FRANCOIS-LUBIN

âge : 57 an(s) et 2 mois

Cumul de 3 DERNIERS MOIS précédant la notification

Du 01/09/2024 au 30/11/2024

4 628,22 €

Moyenne: 2 292,68 €

Moyenne: 1 542,74 €

Indemnités conventionnelles

50% de mois à partir d'1 an d'ancienneté

75% de mois à partir de 3 ans d'ancienneté

ou 22% de mois par année d'ancienneté

Moyenne plus élevée : 2 292,68 €

Montant plus favorable : 382,11 €

50%

-

€

majoration + 45 ans 10%

-

€

Total

-

€

22%

-

€

pour ans

-

€

pour mois

-

€

sous-total

-

€

majoration + 45 ans 10%

-

€

Total

-

€

75%

-

€

majoration + 45 ans 10%

-

€

Total

-

€

Code du travail

1/4 de mois par année à partir de 8 mois plein d'ancienneté

1 quart = 573,17 €

pour 11

pour 1 an

pour 8 mois

Total

382,11 €

382,11 €

Calcul ICCP

SOMMAIRE ICCP LISTE

Methode du maintien de salaire

dernier salaire brut et accessoires *(nbre jours CP/26)

dernier salaire brut et accessoire 2 640,27 €

nombre de jours de Cp pris 13,5

du 08/07/2024 au 11/12/2024

30% Prime

de

vacance

1 782,18 €

Calcul ICCP au maintien de salaire 1 370,91 €

Méthode au 1/10*

Somme des rémunération brute sur période de référence * 1/10 *(nombre jour cp/30)

somme des remunerations brute 14 392,87 € attention les 12 derniers mois si présent toute l'année

Nombre de jours de CP pris 13,5

30% Prime

de

vacance

1 871,07 € -561,32 1 309,75 €

Calcul ICCP au 1/10*

1 439,29 € divisé sur 30 si le salarié présent toute l'année...
sinon le nombre réel acquis

	NBR DE JOURS OUVRABLE MOYEN	NBR DE JOURS D'ABSENCE	NBR DE JOURS OUVRABLE TRAVAILLE			NBR DE CONGÉS ACQUIS	Arrondie
MARS	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00	0,00
AVRIL	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00	0,00
MAI	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00	0,00
JUIN	26	26,0	0,0	0,00	2,5	0,00	0,00
JUILLET	26	6,0	20,0	0,77	2,5	1,92	2,00
AOUT	26	0,0	26,0	1,00	2,5	2,50	2,5
SEPTEMBRE	26	1,3	24,7	0,95	2,5	2,38	2,5
OCTOBRE	26	1,2	24,8	0,95	2,5	2,38	2,5
NOVEMBRE	26	0,0	26,0	1,00	2,5	2,50	2,5
DECEMBRE	26	14,0	12,0	0,46	2,5	1,15	1,5
TOTAL	234,0	100,5	133,5	5,1	22,5	12,8	13,5

Calcul ICCP AMINGO

Methode du maintien de salaire

dernier salaire brut et accessoires * (nbre jours CP/26)

dernier salaire brut et accessoires

nombre de jours de Cp pris

1 019,68 €

14,5

1	août-23	811,28
2	sept-23	2356,8
3	oct-23	2439,28
4	nov-23	2179,4
5	déc-23	2052,16
6	janv-24	2343,24

30% Prime
de vacance

Calcul ICCP au maintien de salaire

568,67 €

7	fevr-24	2173,08
8	mars-24	2308,28
9	avr-24	2308,28
10	mai-24	2359,24
11	juin-24	2394,2
12	juil-24	1019,68

Méthode au 1/10°

Somme des rémunération brute sur période de référence * 1/10 *(nombre jour cp/30)

somme des remunerations brute

Nombre de jours de CP pris

24 744,92 €

14,5

attention les 12 derniers mois si présent toute l'année

30% Prime
de vacance

Calcul ICCP au 1/10°

1 196,00 € divisé sur 30 si le salarié présent toute l'année...

sinon le nombre réel acquis

1 554,81 €

358,80 €

	NBR DE JOURS OUVRABLE MOYEN		NBR DE JOURS D'ABSENCE		NBR DE JOURS OUVRABLE		NBR DE JOURS CONGÉS ACQUIS	
MARS	24	2	22	0,91666667	2,5	2,3	2,5	2,5
AVRIL	24	2	22	0,91666667	2,5	2,29166667	2,5	2,5
MAI	24	1	23	0,95833333	2,5	2,4	2,5	2,5
JUIN	24	1	23	0,95833333	2,5	2,4	2,5	2,5
JUILLET	24	13	11	0,45833333	2,5	1,14583333	2,5	2,5
AOUT	24	10	14	0,58333333	2,5	1,5	2	2
						12,0	14,5	14,5